

Manifestation artistique à Couvet

La remise du prix Bachelin au peintre Lermite



M. L. de Montmolin, de gauche, remet le prix Bachelin au peintre Lermite.

En 1943, après avoir été peintre en bâtiment et décorateur de théâtre et avoir passé pas mal de temps au service militaire, Jean-Pierre Schmid, ayant économisé son argent de son voyage, quittait sa famille à Tavannes et s'installait à Saignelégier. Pour lui commençait la grande aventure de la peinture.

Dans les montagnes neuchâteloises où il vit plus tard se fixer, on le surnomma Lermite, à cause de son isolement. Et ce pseudonyme est devenu célèbre.

La consécration officielle, Lermite l'a reçue samedi après-midi à la salle de musique à Couvet, par l'attribution du prix Bachelin de l'Institut neuchâtelois. Le jury,

et ami personnel de l'artiste prit ensuite la parole. L'art est le fil d'Ariane de toutes les valeurs, la raison d'espérer et de croire en l'avenir, posa en principe l'orateur. Il définit les différentes « saisons » de Lermite : celle de la Brévine avec son lac et son fameux calvaire, celle des Bayards plus classique où, malgré son absence figurative l'homme est toujours présent. Les lignes harmonieuses et enroulées dans le frémissement de la création vont bientôt apparaître avec une pauvreté de moyens voulue. Homme au dialogue à peine perceptible avec la terre jurassienne, Lermite ne triche jamais, il poursuit son idéal selon des cadences millénaires, une volonté constante de dépassement et son austerité ouvre les chemins de la vraie liberté.

M. de Montmolin décerna ensuite le prix Bachelin et ce fut l'occasion à Lermite de dire combien pour lui cette journée est chargée d'émotion et aussi de réconfort. Il évoque le chemin parcouru depuis un quart de siècle non sans avoir remercié l'Institut neuchâtelois et le jury de l'avoir honoré.

La présentation du pasteur Dubois avait été précédée d'un intermède musical au cours duquel, accompagné par M. Jean-Claude Landry, pianiste, l'excellent baryton M. Claude Montandon chanta un air de la Cantate 82 de Bach et un second du Prince Igor, de Borodine.

(Avispress - B. Schelling)

auteur de cette décision était présidé par le sculpteur Léon Perrin. Si, dehors, aux bourrasques de neige succédait le soleil, ces caprices saisonniers étaient transfigurés à l'intérieur de l'ancienne chapelle indépendante en une fête, grâce à la couleur magique des splendeurs vitraux dus précisément à Lermite.

LA PARTIE OFFICIELLE

M. Louis de Montmolin souligna le plaisir de l'Institut neuchâtelois d'être à Couvet, puis il exprima sa reconnaissance à la Société d'émulation comme à tous les artisans de la cérémonie.

M. Etienne Dubois, pasteur à Saint-Gall

TRAVERS

L'inauguration d'une bannière

(sp) Dimanche après-midi, la fanfare « La Persévérante » a inauguré sa nouvelle bannière dessinée par le peintre Fernand Vaucher. La fanfare « L'Ouvrière » de Fleurier et une fanfare du Vignoble participaient à cette manifestation sur laquelle nous aurons l'occasion de revenir et qui était présidée par le colonel Marcel Krügel.

CORCELLES-CORMONDRECHE

Dans les écoles primaires

(sp) La commission scolaire, sous la présidence de M. Jean Imhof-Thibaud, a tenu, après les examens de fin d'année scolaire, la classique séance dite des promotions. Au vu des résultats obtenus, nos « commissaires » ont pu conclure que tout s'est passé normalement, et que nos enseignants ont vu leurs efforts récompensés par de nombreux écoliers. La commission a constaté avec plaisir que, depuis un certain temps, une stabilité profitable à tous égards se manifeste au sein du corps enseignant.

Ces considérations n'en ont rendu que plus agréable le classique repas qui a réuni, pendant les vacances, la commission scolaire, les dames inspectrices et le corps enseignant. Une fois de plus, avec les installations de la très moderne cuisine de l'école ménagère du nouveau collège de Cormondrèche, les dames inspectrices ont prouvé qu'en plus de leur perspicacité en matière « d'ouvrages », elles n'ont rien perdu de leurs qualités... culinaires. Cette réunion a permis encore à quatre grandes élèves de l'école ménagère de se familiariser avec un « service » tout ce qu'il y a de sérieux.

La rentrée a vu quarante-six tout petits prendre le chemin du nouveau collège et peupler les deux classes de première année. Ils n'étaient que quarante l'an dernier.

Notons encore que, dans le vieux collège, fonctionnent une classe pré-professionnelle, une classe moderne professionnelle et d'attente avec Peseux, deux classes dites terminales (9me année primaire), fréquentées par les élèves de notre commune et de Peseux (filles et garçons). Mlle Avondot et M. Oswald assistent avec beaucoup de soin cette tâche spéciale.

Que nous voitions loin de la simplicité d'il y a moins de deux lustres, dans notre bon vieux collège de la rue du Petit-Berne!

BOUDRY

Soirée des footballeurs

(c) Le football club de Boudry a organisé dernièrement sa soirée annuelle. Comme l'a relevé le président, M. Jean-Claude Buschini, dans son allocution de bienvenue, il n'a pas été possible aux acteurs boudryens de monter un grand spectacle avec la collaboration du chœur mixte, comme ce fut le cas les années précédentes. Il est en effet de plus en plus difficile de trouver des acteurs dans la localité qui puissent se libérer pendant de nombreuses soirées pour se consacrer au bel art du théâtre.

Les dirigeants ont cependant eu la main heureuse en engageant le groupe littéraire d'Yverdon qui a présenté d'une manière magistrale la célèbre comédie de Marcel Achard « Domino ». Nous ne pouvons pas faire de personnalité parmi les acteurs tant les rôles ont été tenus à la perfection.

Cette agréable manifestation aurait mérité d'être suivie par un auditoire plus nombreux. Pour terminer la soirée, l'orchestre « Music Makers » de Bienne a divertit les adeptes de la danse jusqu'aux heures du matin.

Au tribunal de police de Boudry

Descendant le 28 février à 17 h 30 en automobile la rue Louis-Favre à Boudry, F. V. s'est fait remarquer par les gendarmes, car il manifestait des signes d'ivresse. L'ivresse grave lui ayant été prouvée par des examens habituels, F. V. est condamné à trois jours d'emprisonnement et payera 110 francs de frais.

Le 6 mars, C. G. circulait en automobile sur le RN 5 sans permis de circulation et sans les plaques de contrôle. Il écopa de 50 fr. d'amende et de 10 fr. de frais. G. S., qui avait accablé une remorque à son cyclomoteur et y transportait son enfant et qui avait en outre oublié son attestation de contrôle, payera 10 fr. d'amende et 5 fr. de frais.

Le jugement de E. G.-R., prévenu d'avoir causé la pollution des eaux du Merdasson (cela avait provoqué la mort de plusieurs milliers de truitelles) est remis à huitaine.

AU CINÉMA PALACE

BOURVIL - DE FUNÈS dans

LA GRANDE VADROUILLE

3 derniers jours

Le Conseil général de Fontainemelon a tenu une importante séance

(c) Le Conseil général a siégé jeudi soir, à la Maison de commune, sous la présidence de M. Francis Hurni; 25 conseillers étaient présents, de même que les cinq membres du Conseil communal et l'administrateur communal.

Comptes de l'exercice 1966. — Ils ont été adoptés à l'unanimité après lecture du rapport du Conseil communal, de la commission des comptes et des contrôleurs financiers. Les comptes qui se présentent de façon très satisfaisante, attirent les remarques suivantes du Conseil communal : le plein emploi dans l'industrie horlogère assure d'importantes rentrées fiscales qui permettent d'augurer favorablement de l'avenir, malgré les charges sans cesse croissantes auxquelles nous avons à faire face. Les travaux publics ont mis de nouveaux les finances communales largement à contribution ; avant même l'achèvement des constructions en cours, il a fallu envisager l'érection d'un nouveau pavillon scolaire dans le délai relativement court de six mois. Avec l'étape couronnée par l'inauguration des nouveaux réservoirs et divers travaux d'adduction d'eau en 1966, on approche certainement du maximum qu'il est possible de faire dans certains domaines sur le seul plan communal. De nombreux problèmes doivent se résoudre sur une plus vaste échelle et l'intercommunalisation s'impose.

Il est parfois paradoxal de constater que les communes qui en auraient le plus besoin pour sortir de leur isolement et

pour bénéficier d'avantages qu'elles ne peuvent s'octroyer seules, ont le plus de difficultés à en prendre conscience : chacun supporte alors les conséquences des retards qui s'ensuivent.

Le compte des profits et pertes laisse apparaître un boni brut d'exercice de 376,411 fr. 70 après amortissements légaux et supplémentaires se montant à 216,429 fr. 40. Ce boni permettra un versement de 300,000 francs au compte de l'aménagement de la nouvelle place du village tandis que le solde de 76,411 fr. 70 sera transféré au compte de l'exercice clos. Le bilan se présente sous une forme simplifiée, les fonds des ressortissants et les autres fonds spéciaux ayant été incorporés à la commune municipale, soit en réserve ordinaire, soit en réserve spéciale. Tous les titres figurent dorénavant dans un seul portefeuille.

Nominations réglementaires. — M. Eric Matthey est élu président du Conseil général pour un an, MM. Roger Guenet, vice-président, Jacques Devaud, secrétaire, Francis Droz, vice-secrétaire, Roger Perret et Pierre Grosjean, quêtesurs, sont nommés tacitement de même que les cinq membres de la commission du budget et des comptes : Mme Berthe Gentsch, MM. Jules Allemann, Bartholomé Heinz, René Baltensperger et Maurice Reymond.

Crédit. — A l'unanimité, le Conseil général autorise le Conseil communal à vendre à M. Luc Voirol une parcelle de terrain de 985 mètres carrés au prix de 6 francs le m2 destiné à la construction d'une mai-

son familiale avec atelier, de même qu'il accorde au Conseil communal un crédit de 80,000 francs pour l'installation d'un chauffage général et la distribution d'eau chaude dans les immeubles communaux Côte 5 et Nord 5, cette dépense sera amortie par le compte de pertes et profits.

Défense contre l'incendie. — Après avoir entendu un rapport du Conseil communal concernant l'adoption d'un nouveau règlement du service de défense contre l'incendie, règlement qui a été mis en discussion article par article, le Conseil général donne son approbation à l'unanimité. Notons quelques points intéressants : la taxe d'exemption du service de défense contre l'incendie sera de 20 francs au minimum et de 60 francs au maximum (la somme de 80 francs avait été proposée). Comme par le passé, les trois officiers de l'état-major se répartiront les fonctions d'adjudant, de quartier-maître et de chef de matériel, tandis que, le commandant de corps sera nommé par la commission du feu, soit par le Conseil communal, alors que précédemment le capitaine était nommé par les membres de l'état-major. L'exclusion temporaire ou définitive du corps peut être prononcée par l'état-major à l'égard de tout sous-officier ou sapeur qui se rend coupable de scandale, délit ou insubordination ; le recours à la Commission du feu est réservé dans tous les cas.

Divers. — De nombreuses questions sont soulevées, auxquelles le Conseil communal répond à la satisfaction de chacun. La visite du territoire communal par les membres des autorités est fixée au 20 mai prochain.

Monsieur Raoul Jobin, à Boudry ; Monsieur Jean-Claude Jobin, à Boudry, et sa fiancée Mademoiselle Thérèse Guillemain, à Neuchâtel ; Monsieur et Madame Albert Calame et leurs enfants, à Saint-Imier ; Monsieur et Madame Henri Calame et leur fils, à Saint-Imier ; Madame veuve Ernest Calame, à Saint-Imier ; Madame veuve Eugène Calame, à Lausanne ; Monsieur et Madame Roger Jobin et leur fille, à Saint-Imier, les familles parentes et alliées, ont le grand plaisir de faire part du décès de

Madame Esther JOBIN née CALAME

leur chère épouse, maman, sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et amie, enlevée à leur tendre affection dans sa 60ème année, après une courte maladie. Boudry, le 23 avril 1967.

Veillez donc, puisque vous ne savez ni le jour ni l'heure. Mat. 25 : 13.

L'ensevelissement, sans suite, aura lieu le 25 avril, à Boudry. Culte de famille, à 13 heures. Culte au temple, à 13h 30. Domicile mortuaire : les Métairies de Boudry.

Prière de ne pas faire de visite. Cet avis tient lieu de lettre de faire part

Madame Julia Thüler et ses fils Helmi et Rudolph, à Boudry ; Madame veuve Elisabeth Thüler, à Dietikon ; Madame veuve Klara Füglisthaler, à Dietikon ; Monsieur et Madame Jakob Thüler, à Soleure ; Monsieur et Madame Fritz Thüler et leur fils, à Derendingen ; les familles Kofmel, parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du décès de

Monsieur Ernest THULER

leur cher époux, père, frère, oncle, parent et ami, que Dieu a repris à Lui, subitement, dans sa 55ème année.

Boudry, le 21 avril 1967. (Rue du Verger 15.)

Veillez donc, puisque vous ne savez ni le jour ni l'heure. Mat. 25 : 13.

L'ensevelissement aura lieu lundi 24 avril, à Boudry. Culte de famille à 13 heures. Culte au temple à 13 h 30. Domicile mortuaire : rue du Verger 15, Boudry.

Les délégués de la Commission ouvrière d'Electrona S.A., à Boudry, ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Ernest THULER

ancien membre durant plusieurs années.

Nous conserverons fidèlement la mémoire de ce collègue aimé et apprécié. L'ensevelissement aura lieu le lundi 24 avril, à 13 heures.

La direction et le personnel d'Electrona S.A., à Boudry, ont le pénible devoir de faire part du décès subit de

Monsieur Ernest THULER

monteur dans la maison depuis plus de 25 ans.

Chacun conservera de sa grande amabilité et de sa dévouée et précieuse collaboration, un souvenir ému et reconnaissant. L'ensevelissement aura lieu le lundi 24 avril, à 13 heures. Domicile mortuaire : rue du Verger 15, à Boudry.

Gerbes mortuaires, couronnes Confection soignée

Fleurs Robert Durner Place Pury 5 36 07 — Maladière 5 32 30

POMPES FUNÈBRES ARRIGO

Tel. 81224 PESEUX Elle exécute avec goût, soin et rapidité.

La dernière offensive de l'hiver?



Samedi matin, la neige avait réapparu au Val-de-Ruz et dans le haut du canton, permettant de prendre la photo ci-dessus à Fontainemelon. Toutefois, on apprend hier soir que les effets de cette offensive que chacun espère être la dernière, ne dureraient pas, et que la couche de neige fondante était sur le point de disparaître.

(Avispress - G. Cuèche)

La Société de secours mutuels « Helvétia » s'est réunie à Cernier

(c) La section du Val-de-Ruz de la Société suisse de secours mutuels « Helvétia » a tenu son assemblée générale annuelle à l'hôtel de la Paix à Cernier, sous la présidence de M. Michel Bertuchoz, vice-président. Ce dernier souhaita la bienvenue à chacun en signalant la présence de M. Gaston Bobillier, président d'honneur de la section. Sur 581 membres comprenant 137 hommes, 210 femmes et 184 enfants, seuls 31 adultes ont répondu à l'appel.

Le déficit de l'exercice se monte à 15,934 fr. 40. Il a été payé 64,926 fr. 90 pour les frais médicaux et pharmaceutiques, 18,876 fr. 80 pour les indemnités journalières, 5870 fr. 75 pour l'assurance complémentaire d'hospitalisation et 5328 fr. 45 pour les frais administratifs, soit au total 95,002 fr. 90. L'effectif est en augmentation de 47 membres.

Les rapports sont acceptés. Nominations. — Le comité, nommé pour deux ans, est composé de la manière suivante : M. Pierre Sunier, Dombresson, président ; M. Michel Ber-

tuchoz, Cernier, vice-président ; M. Roger Blaser, Fontainemelon, secrétaire ; M. Gilbert Spahr, Cernier, caissier ; Mme Marlyse Monnier, Cernier, membre.

Le président de la section et un membre du comité représenteront la section lors des assemblées cantonales.

Divers. — Quelques renseignements sont donnés sur les conventions passées entre les caisses de maladies et les hôpitaux neuchâtelois relatives à l'unification des prix de pension et entre les chiroprates reconnus. Conférence. — A l'issue de la séance, M. Michel Bertuchoz, chef jardinier à l'Ecole cantonale d'agriculture à Cernier, retint l'attention de ses auditeurs par une causerie sur la lutte antiparasitaire et la santé. Il démontra la nécessité de lutter contre les parasites quels qu'ils soient, dans n'importe quelle culture, afin de détruire leurs effets et les rendre inoffensifs en éliminant toute possibilité de reproduction. Il parla des produits chimiques utilisés de leur préparation et de leur utilisation, qui ne sont pas toujours sans danger pour ceux qui les emploient. L'orateur a été vivement applaudi.

Observations météorologiques

Observatoire de Neuchâtel. — 22 avril. Température : Moyenne : 3.7 ; min. : 1.6 ; max. : 7.8. Baromètre Moyenne : 718.1. Eau tombée : 0.7 mm. Vent dominant : Direction : nord jusqu'à 11 h ; force : fort de 11 h à 18 h nord-ouest, modéré, ensuite sud, faible. Etat du ciel : nuageux, clair à légèrement nuageux le soir ; pluie et neige jusqu'à 0 h 30 ; averses, pluie et neige intermittente.

23 avril. Température : Moyenne : 5.3 ; min. : 0.2 ; max. : 8.0. Baromètre : Moyenne : 718.9. Eau tombée : 4.4 mm. Vent dominant : Direction : sud ; force : faible jusqu'à 8 h 30, ensuite sud-ouest modéré. Etat du ciel : couvert, pluie dès 14 heures.



Niveau du lac, 22 avril 1967 : 429.18 Niveau du lac, 23 avril 1967 : 429.18 Température de l'eau 8° 23 avril 1967

Prévisions du temps : Nord des Alpes, Valais, nord et centre des Grisons ; généralement couvert avec des précipitations intermittentes durant la nuit, le temps s'éclaircira au cours de la journée. L'après-midi, le ciel sera partiellement ensoleillé par nébulosité variable. En plaine, la température comprise entre 1 et 5 degrés pendant la nuit, atteindra 10 à 15 degrés l'après-midi. Vent modéré du nord-ouest en montagne.

Le village prenant toujours plus d'extension

Le Conseil général de Bevaix doit prendre d'importantes décisions

(c) Le Conseil général de Bevaix s'est réuni vendredi sous la présidence de M. Albert Loeffel, fils. Sur un effectif total de 29 membres, 23 étaient présents. Le Conseil communal était au complet à l'exception de trois membres. Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance et l'appel nominal, l'ordre du jour a été entamé.

Nomination d'un aide-cantonnier. — Vu le développement du village et la nécessité de maintenir les chemins communaux en bon état, il devenait nécessaire d'augmenter l'effectif des employés du service de la voirie. Le Conseil général a accepté la création de ce nouveau poste et la dépense y relative sera prise en charge par les dépenses courantes.

Demande de crédit de 137,000 fr. pour le service de l'électricité. — Par suite des demandes sans cesse accrues d'énergie électrique dans la région de la Béroche, les Services industriels de la ville de Neuchâtel se sont vu dans l'obligation de desservir nos communes par une ligne principale de 16,000 volts au lieu de 8000. Ils profiteront, lors de ces travaux, de remplacer la ligne souterraine haute tension par une ligne aérienne empruntant le plus possible le domaine public. Le renforcement de cette ligne nécessitera la construction d'une nouvelle station de transformation à Closel. Cette dernière sera à la charge de notre fournisseur à l'exception de la partie basse tension et des frais de modification des câbles actuels qui seront à la charge de la commune.

Le développement d'immeubles locatifs au quartier des Sagnes et d'Archessus oblige également la commune à réaliser, au plus tôt, une nouvelle station dans ce secteur. Pour l'alimenter, un câble moyenne tension partira de

la station de Tombet. La commune profitera de la fouille faite par les Services Industriels de Neuchâtel pour poser ce câble.

Pour terminer, différents câbles et différentes canalisations sont prévues, ceci afin de pouvoir alimenter les quartiers réservés à la construction et éviter d'ouvrir à nouveau les chemins lorsque de nouvelles constructions seront érigées. Le crédit demandé de 137,000 fr. a pour but de réaliser des travaux nécessaires dans l'immédiat et dans le futur, ceci conformément au plan d'aménagement et au développement rapide du village ; il est accepté à l'unanimité.

Adoption d'un arrêté autorisant l'ACES de contracter des emprunts pour un montant de 8,150,000 fr. — Cette demande fait suite à celle acceptée par l'autorité législative dans sa séance du 10 décembre 1965. La commune étant membre de l'ACES, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Orientation et discussions sur le planning des travaux à entreprendre et des finances communales. — Ce point de l'ordre du jour est certainement le plus important. Le développement du village et l'arrivée d'une industrie à Bevaix posent de sérieux problèmes aux autorités. Le Conseil général, conscient de cet état de fait, avait demandé à l'exécutif un planning des travaux à entreprendre et parallèlement un plan financier qui devrait permettre de déterminer jusqu'à quel point la commune pourrait supporter la réalisation d'ouvrages importants sans que ces derniers ne mettent en danger les finances communales. L'autorité exécutive a étudié la question et elle a adressé à chaque conseiller général un document comprenant l'ensemble des travaux à exécuter durant les dix prochaines années. Ils sont au nombre de vingt et ont été classés selon leur ordre d'urgence et selon l'optique du Conseil communal. Le coût approximatif de l'ensemble du projet se monte à 4,500,000 fr.

Parmi les travaux importants à réaliser, il faut retenir notamment la construction d'un passage sous-voies, la création de la station d'épuration, l'alimentation en eau du village et la création d'un pavillon scolaire. En contre-partie, il apparaît que la commune pourrait, sans risque, contracter un emprunt de 1,200,000 fr. Il restera donc aux autorités à choisir parmi les travaux en question quels seront ceux qui auront la priorité. Cette décision sera prise lors d'une prochaine séance, la présente n'ayant qu'un caractère d'information.

Divers. — Différentes questions relatives à l'entretien des chemins forestiers et communaux sont posées, auxquelles le chef du département répond. Il est également demandé de ne pas négliger les nettoisements en forêt.

COMMUNIQUÉS

Les Antilles ou le merveilleux voyage

Venez faire, mercredi 26 avril, ce merveilleux voyage avec Jean Raspail. Pour réaliser ce film et ce voyage, Jean Raspail et ses collaborateurs ont parcouru deux mille kilomètres en goélettes, en petits avions, en jeeps en yachts. Ils ont visité plus de vingt îles dans la mer des Caraïbes à la recherche du passé, dans l'enchantement et les surprises du présent.

En deux morceaux

On se demandait qui avait gagné le gros lot de 100,000 francs du tirage du 8 avril à Jussy de la Loterie romande. Il est tombé en deux morceaux dans le canton de Vaud. L'un à Lausanne, l'autre à la Côte. Décidément, les Vaudois ont de la chance ! C'était hier les Valaisans, ce sera sans doute demain les Genevois, les Fribourgeois ou les Neuchâtelois.

AVIS TARDIFS

TCG Touring-club suisse Section neuchâteloise

Mardi 2 mai, à 20 h 30 SALLE DES CONFÉRENCES LES ANTILLES

Récit et film de Jean RASPAIL. Billes à retirer à l'Office du T.C.S., Promenade-Noire 1, à Neuchâtel. Tél. 4.15.31.

Académie Maximilien de Meuron

Réouverture des ateliers et cours Aujourd'hui à 17 heures :

Histoire de l'art « LA GRÈCE »

(12 conférences avec projections) par M. D. Vouga. Inscriptions dès 16 h 45 à l'entrée, cour de l'hôtel DuPeyrou, Neuchâtel.

Cercle d'études en assurances

Restaurant Beau-Rivage, à 17 h 30 Conférence de M. G. Lavanchy : « Le phénomène de la concentration des Compagnies d'assurances »

IMPRIMERIE CENTRALE et de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL S.A. rue Saint-Maurice 4 - Neuchâtel Direction générale : Marc Wolfarth Direction politique du journal : René Braichet Rédacteur en chef : Jean Hostettler